

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 MAI 2019</p>
--

Étaient présents : Mme RETOURNARD, M. VIALLETTEL, Mme KOLB, M. THOMAS, Mme CAUNOIS, SANDALO, VOGUET, ARNOULT, JANIN, M. PONSOT, BERHAUT, ROUSSELIN.

Étaient absents excusés : Mme CHRISTOPHE procuration à Mme JANIN, M. RABY procuration à M. THOMAS.

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire
le mardi 28 mai 2019 à 19h00 salle du Conseil, mairie de CHOIGNES.**

ORDRE DU JOUR

- 1) Travaux de voirie : Voie Verte ;
- 2) Choix des entreprises pour les travaux de la Voie Verte ;
- 3) Taxe locale sur la publicité extérieure 2020 ;
- 4) Nomination d'une rue et de deux places.

Points divers

- DIA : parcelles section ZA n° 105 et n° 106 sise les Paquis Sud ;
- DIA : parcelle section AC n° 60 sise rue du chemin de fer ;
- VEOLIA : rapport 2018 ;
- Travaux sur la commune (rue du chemin de fer, stade, tampons, pompe de relevage...);
- Cubage des bois.

19h00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : **Madame Marie-Dominique CAUNOIS** est nommée secrétaire à **l'unanimité**. Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté à **l'unanimité**.

20190501 – Création d'un chemin piétonnier dit « la Voie Verte » aux Hautes Charrières

Madame le Maire donne la parole à M. VIALLETEL et à M. BERHAUT : la Commune souhaite la création d'un accotement permettant une circulation des piétons en toute sécurité entre le lotissement des Hautes Charrières et les Archives Départementales.

Les membres de la commission voirie, réunie le 24 avril dernier en présence du Conseil Départemental (maitre d'œuvre), ont défini les objectifs de la création de ce cheminement piéton sécurisé.

Les travaux comprendront :

- La création d'une liaison piétonne en accotement de la « Voie Verte », et sécurisée par une glissière de sécurité mixte bois-métal ;
- La création d'un passage piéton en extrémité de la liaison piétonne, rue du Lycée ;
- Un renforcement de rive de chaussée à proximité du portail d'accès aux Archives Départementales ;
- Des réparations de chaussées, principalement au niveau de la chicane existante en extrémité du lotissement « Les Hautes Charrières ».

L'enveloppe estimative des travaux est de 120 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, décide de la création du chemin piétonnier dit « la Voie Verte » entre le lotissement des Hautes Charrières et les Archives Départementales à CHOIGNES dont le coût prévisionnel s'élève à 120 000,00 € HT.

19h22 : arrivée de M. Jacques ROUSSELIN.

20190502 - Attribution du marché de travaux de création d'un cheminement piéton-voie dite « la Voie Verte

Un marché public a été lancé. Madame le Maire expose un bref rappel du déroulement de la procédure de consultation des entreprises :

- Le dossier de consultation des entreprises a été déposé sur la plateforme <https://www.xmarches.fr> le 25/04/2019 ;

- La date limite de remise des offres était fixée au 16/05/2019 à 18h00 ;
- 5 offres ont été déposées dans les délais impartis ;
- La commission technique des marchés a procédé à l'ouverture des plis en date du 17/05/2019 à 18h30 ;
- Au stade de l'ouverture des plis, des écarts financiers substantiels ont pu être constatés sur les offres proposées, principalement en ce qui concerne la fourniture et pose de la glissière de sécurité envisagée au marché (prestation n°305) ;
- Les éléments techniques fournis par la plupart des candidats ne permettant pas une vérification de la conformité du matériel demandé et de la méthodologie clairement spécifiée au CCTP, il leur a été demandé, dans un souci de réalisation de travaux pertinents et sécuritaires vis-à-vis des piétons :
 - o de bien vouloir confirmer la technique de pose envisagée pour la glissière mixte bois-métal, ainsi que les caractéristiques techniques (niveau de retenue, sévérité de choc, largeur de fonctionnement normalisée, déflexion dynamique normalisée, etc...) ;
 - o de bien vouloir retransmettre par mail l'ensemble des fiches des produits envisagés ;
- Les candidats devaient remettre leurs éléments pour le vendredi 24 mai à 12h00 dernier délai.

Madame le Maire présente les conclusions du rapport d'analyse des offres rédigé à l'issue de la demande complémentaire :

Classement	Nom du candidat Mandataire	Note finale	Proposition financière	Ordre au registre des dépôts
1	EUROVIA	87,78	88 445,80 €	1
2	EIFFAGE	81,64	85 918,90 €	4
3	MARIEL	78,47	105 024,00 €	5
4	BOUREAU	73,60	79 992,00 €	2
5	COLAS	69,16	89 992,00 €	3

La commission a fait le choix de retenir l'entreprise de travaux EUROVIA pour un montant global de 88 445,80 € HT.

Madame le Maire propose au conseil municipal de suivre le choix de la commission technique des marchés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier les travaux à l'entreprise EUROVIA pour un montant global de 88 445,80 € HT, travaux comprenant la tranche ferme et les trois tranches conditionnelles.

20190503 – Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : tarifs 2020

Madame le Maire rappelle la délibération du 24/06/2016 du Conseil Municipal instituant la Taxe sur la Publicité Locale Extérieure (TLPE). Les tarifs maximaux de base de la TLPE sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Les montants maximaux de base de la TLPE sont en fonction de la taille des collectivités, et s'élèvent pour 2020 à :

- Pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage non numérique) :

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie inférieure ou égale à 50m ²	Superficie supérieure à 50m ²
Moins de 50 000 habitants	16.00 € Par m ² et par an	32.00 € Par m ² et par an
De 50 000 à 199 999 habitants	21.10 € Par m ² et par an	42.20€ Par m ² et par an
Plus de 200 000 habitants	31.90 € Par m ² et par an	63.80 € Par m ² et par an

- Pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage numérique) :

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie inférieure ou égale à 50m ²	Superficie supérieure à 50m ²
Moins de 50 000 habitants	48.00 € Par m ² et par an	96.00€ Par m ² et par an
De 50 000 à 199 999 habitants	63.30€ Par m ² et par an	126.60 € Par m ² et par an
Plus de 200 000 habitants	95.70 € Par m ² et par an	191.40 € Par m ² et par an

- Pour les enseignes :

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie inférieure ou égale à 12m ²	Superficie supérieure à 12m ² et inférieure ou égale à 50m ²	Superficie supérieure à 50m ²
Moins de 50 000 habitants	16.00 € Par m ² et par an	32.00 € Par m ² et par an	64.00€ Par m ² et par an
De 50 000 à 199 999 habitants	21.10 € Par m ² et par an	42.20 € Par m ² et par an	84.40 € Par m ² et par an
Plus de 200 000 habitants	31.90 € Par m ² et par an	63.80 € Par m ² et par an	127.60€ Par m ² et par an

Madame le Maire propose de reconduire les tarifs de 2019. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide des tarifs de 2020 :

Enseignes : tarifs 2020				
Superficie totale inférieure ou égale à 7m ²	Superficie totale supérieure à 7m ² et inférieure ou égale à 12m ² , non scellées au sol	Superficie totale supérieure à 7m ² et inférieure ou égale à 12m ² , scellées au sol	Superficie totale supérieure à 12m ² et inférieure ou égale à 50m ²	Superficie totale supérieure à 50m ²
Exonération	Exonération	10.00€ Par m ² et par an	20.00€ Par m ² et par an	40.00€ Par m ² et par an

Dispositifs publicitaires et pré enseignes : tarifs 2020			
Supports non numériques		Supports numériques	
Superficie totale inférieure ou égale à 50m ²	Superficie totale supérieure à 50m ²	Superficie totale inférieure ou égale à 50m ²	Superficie totale supérieure à 50m ²
10.00€ Par m ² et par an	20.00€ Par m ² et par an	30.00€ Par m ² et par an	60.00€ Par m ² et par an

20190504 – Nomination d'une rue et de deux places

Madame le Maire explique que, sur CHAMARANDES, une rue et deux places n'ont pas de nom. Lorsque les services de police ou les pompiers doivent se rendre sur ces lieux, il n'est pas aisé d'indiquer l'endroit exact.

Madame le Maire propose de nommer cette rue et ces deux places :

- ☞ La voie communale (VC4 dite de Laville aux Bois) :
« **allée Adrien François de Poisson 1686 - 1773** ». Marquis et bâtisseur du château de Chamarandes XVIII siècle ;
- ☞ L'aire de pique-nique à Chamarandes (parcelle 096 section B n° 121) :
« **aire de la Marne** » ;
- ☞ L'aire de pique-nique à Chamarandes (parcelle 096 section ZD n° 20) :
« **aire du Canal** ».

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : M. ROUSSELIN), émet un avis favorable à cette proposition.

POINTS DIVERS

Dans le cadre de sa délégation de signature concernant les **déclarations d'intention d'aliéner** (DIA), Madame le Maire informe l'assemblée qu'aucune préemption n'a été faite sur les biens immobiliers suivants :

- parcelles section ZA n° 105 et n° 106 sise les Paquis Sud à CHOIGNES ;
- parcelle section AC n° 60 sise rue du chemin de fer à CHOIGNES.

La parole est donnée à M. VIALLETEL :

Il fait un rapide compte rendu du **rapport 2018 de VEOLIA** :

- 15 km de réseaux sur la commune ;
- 505 compteurs enregistrés ;
- Rendement eau 89,7 % ;
- ILP (indice linéaire de perte) : 1,65 m³/j/km ;
- ...

Ce rapport est consultable en mairie.

Travaux sur la commune :

- Les **travaux d'assainissement rue du chemin de fer** sont terminés. Les réceptions de chantier ont été faites. Les particuliers sont satisfaits : ils ont pu bénéficier de subventions importantes.
L'armoire de commande de la pompe de relevage installée, il y a un mois, vient d'être vandalisée. Une plainte a été déposée au commissariat.
- un **grillage a été installé autour du stade** : celui-ci sera entièrement fermé. Le dessouchage a été réalisé et les blocs béton ont été enlevés. Le panneau de basket sera bientôt installé.
- **Des travaux de rehausse sur quelques regards assainissement**, seront réalisés prochainement (parcelle ZA 77 (les serres) rue de Chaumont et parcelle ZK 143 propriété du haras du vieux moulin).
- Les **potelets, situés derrière l'église de CHAMARANDES**, sont régulièrement endommagés. Ils seront prochainement scellés avec du béton.
- Quatre **pompes de relevage** ont été installées par l'entreprise PARISOT TECHNOLOGIE (2 postes de relevage rue du Moulin à Choignes et 2 postes de relevage derrière l'église à Chamarandes).
- Un **hôtel à insectes** sera installé à droite du cimetière à CHAMARANDES et le portail du cimetière a été démonté afin de le restaurer.
- Sur « l'aire du canal », **deux tables et des bancs en béton** seront installés ainsi qu'un barbecue, en béton également. Une poubelle a déjà été posée.

La parole est donnée à M. THOMAS

- Le **cubage des bois** a été réalisé : 165 stères.
- Une **cuve à gasoil** double paroi de 1500 litres a été livrée afin de remplacer celle qui n'était plus aux normes.

La parole est donnée à Mme CAUNOIS :

La liste des élèves pour la **rentrée scolaire 2019/2020** est arrêtée à 131 enfants. La commission de dérogation doit encore se prononcer pour une autre inscription. Il va falloir réfléchir à la répartition des élèves pour les services périscolaires (cantine et garderie).

La parole est donnée à M. PONSOT :

Il souhaiterait que l'**enfouissement des lignes Telecom** soit programmé en même temps que les travaux de voirie au Paquis Haut.

Madame le Maire explique que l'enfouissement total des lignes s'avère trop cher et aucune subvention ne sera obtenue.

M. PONSOT propose que l'enfouissement soit partiel : faire descendre les fils le long des poteaux, ensuite les enterrer en reliant les maisons. Seuls les câbles reliant les maisons d'en face seront gardés en aérien.

Un long débat s'en suit sur l'intérêt de réaliser des travaux d'enfouissement en laissant les poteaux apparents et quelques câbles.

Madame le Maire fait un tour de table afin de connaître l'avis des élus sur la poursuite du projet de travaux de voirie au Paquis Haut. Les élus sont favorables (à la majorité), à la réalisation des travaux hors enfouissement des lignes Telecom.

Dates à retenir :

Jeu des 1 000,00 € : le jeu se déroulera le mardi 4 juin 2019 au lycée agricole, salle Edgar Pisani : les sélections se dérouleront de 18h30 à 20h00 et les enregistrements pour la radio de 20h00 à 21h00. La diffusion aura lieu le 19 et 20 juin 2019.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 21h00

Prochaine réunion de Conseil Municipal

Date à définir

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur.

Bernadette RETOURNARD

